

Un habitant sur deux perçoit une prestation versée par les CAF

Insee Flash Pays de la Loire • n° 115 • Août 2021

En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soit 1 897 000 habitants, la moitié de la population régionale. Si les ménages jeunes bénéficient plus souvent des prestations des CAF, les aides sont majoritairement versées aux personnes seules et aux ménages avec enfants. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les allocataires sont plus présents et plus fragiles économiquement : huit habitants sur dix sont couverts par au moins une aide des CAF.

Les prestations sociales jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités de niveau de vie ► [pour en savoir plus](#). Elles couvrent trois grands domaines : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, le logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles. En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation versée par les CAF ► [source](#).

Un habitant sur deux fait partie d'un foyer allocataire

En considérant la population couverte par les prestations des CAF, c'est-à-dire l'ensemble des personnes composant un foyer allocataire (le responsable du dossier, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge), un Ligérien sur deux est bénéficiaire d'au moins une prestation, la même proportion qu'en France métropolitaine.

En revanche, avec un **taux de pauvreté** plus faible dans la région (10,8 %) qu'en France métropolitaine (14,6 %), la part de bénéficiaires d'aides sous conditions de ressources est plus faible dans les Pays de la Loire. Toutefois, les écarts sont plus ou moins marqués selon le type de prestation. La différence est plus nette concernant les **prestations familiales sous conditions de ressources** : 34 % de foyers allocataires dans la région contre 42 % en France métropolitaine.

Pour le logement, 43 % des foyers allocataires bénéficient d'une aide sous conditions de ressources contre 46 % en France métropolitaine.

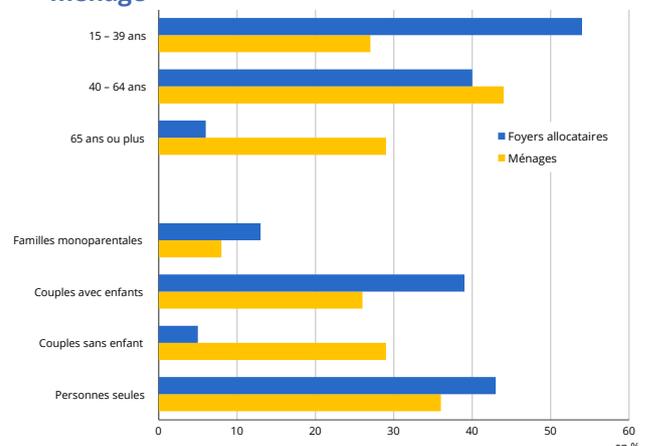
En outre, les ménages les plus démunis ou ayant des ressources modestes peuvent prétendre à un complément de revenu : le revenu de solidarité active (RSA). En 2019, 9 % des foyers allocataires de la région le perçoivent contre 13 % en France métropolitaine. En 2020, la crise sanitaire a impacté à la hausse le nombre d'allocataires, notamment ceux du RSA (+ 10,5 %). Toutefois, cette augmentation ralentit depuis début 2021 (+ 0,9 % en glissement annuel en avril 2021 dans les Pays de la Loire) ► [pour en savoir plus](#).

Des allocataires plus jeunes

Plus de la moitié (54 %) des allocataires ont moins de 39 ans ; soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages ligériens (27 %) ► [figure 1](#). L'écart est encore plus prononcé pour les moins de 25 ans : 16 % des allocataires contre 6 % de l'ensemble des ménages de la région.

L'âge des allocataires s'explique notamment par une plus grande précarité chez les jeunes. Il s'agit de personnes vivant seules et d'étudiants qui disposent de ressources plus limitées, ou de ménages ayant des enfants à charge, ce qui constitue un critère de fragilité, les familles avec enfants étant plus touchées par la pauvreté.

► 1. Part des foyers allocataires et des ménages ligériens selon l'âge du référent et le type de ménage



Notes : en 2019, dans les Pays de la Loire, 6 % des foyers allocataires (responsable du dossier) ont 65 ans ou plus contre 29 % des ménages (réfèrent). Le type de ménage "autre" au sens du recensement de la population n'apparaît pas sur le graphique (cette catégorie représente moins de 2 % des ménages). Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019, traitement : Cnaf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2018.

Ménages avec enfants et personnes seules plus souvent bénéficiaires

Les familles avec enfants sont plus souvent bénéficiaires des prestations des CAF. Elles perçoivent essentiellement les prestations familiales. Les familles monoparentales sont davantage présentes parmi les foyers allocataires : elles composent un tiers des foyers percevant le RSA, un quart des foyers bénéficiant des prestations familiales et 20 % des allocataires bénéficiant d'une aide au logement alors qu'elles ne représentent que 8 % des ménages ligériens. Ces familles sont particulièrement fragilisées, ne disposant souvent que d'un seul revenu, elles connaissent des difficultés financières. Un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Les personnes seules sont également plus représentées. Six foyers sur dix bénéficiant d'une aide au logement et d'un complément de revenus de solidarité et d'insertion sont des personnes seules alors qu'elles ne constituent que 36 % des ménages de la région.

Les ménages fragiles économiquement sont plus nombreux parmi les allocataires, étant donné que la plupart des prestations des CAF sont versées sous conditions de ressources. Un foyer allocataire sur quatre est un **ménage à bas revenus**, soit deux fois plus que les ménages pauvres dans la région. Les foyers allocataires ligériens à bas revenus perçoivent 630 euros de prestations en moyenne, contre 420 euros pour les autres foyers allocataires.

80 % des habitants des QPV couverts par au moins une prestation CAF

En 2018, dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, huit Ligériens sur dix font partie d'un foyer bénéficiant d'au moins une aide des CAF, soit 55 900 foyers allocataires et 121 400 personnes couvertes.

Les personnes seules et les familles monoparentales représentent les trois quarts des foyers allocataires dans les QPV alors que ceux-ci comptent pour moitié en dehors. Seuls 20 % des foyers allocataires sont des couples avec enfants dans les QPV, contre 40 % hors QPV.

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires des caisses d'allocations familiales (CAF), provenant des fichiers des 101 CAF du territoire français. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2019 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année.

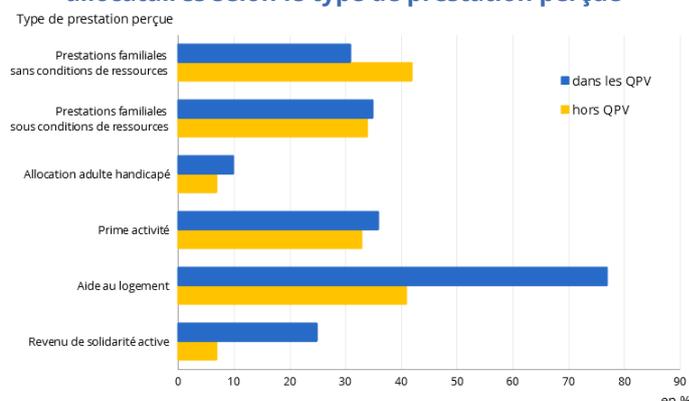
Pour des raisons méthodologiques, les chiffres de cette publication peuvent légèrement différer de ceux diffusés sur Cafdata ou sur insee.fr.

► Pour en savoir plus

- **Marie R.**, Minima sociaux - « Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux » in *Bilan économique 2020*, juillet 2021.
- **Chesnel H. et Fouchard C.**, « 225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire », *Insee Flash Pays de la Loire*, n°112, mai 2021.
- **Chesnel H. et Fouchard C.**, « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°89, mai 2021.
- **Formont C. et Debras B.**, « Politique de la ville : 1,6 millions allocataires Caf dans les quartiers en décembre 2018 », *Insee Focus*, n°175, décembre 2019.
- Cette étude fait partie d'une série de publications sur les inégalités et la pauvreté dans les Pays de la Loire.

Les QPV ayant été identifiés selon le critère unique du revenu par habitant, leur population est, par définition, plus touchée par la précarité. Ainsi, la moitié des foyers allocataires habitant dans les QPV ont un bas revenu contre un sur cinq pour ceux résidant hors des QPV. De fait, ils bénéficient plus souvent de prestations sous conditions de ressources. Par exemple, la part de foyers bénéficiaires du RSA est de 25 % dans les QPV contre 7 % en dehors ► **figure 2**.

► 2. Répartition dans les QPV et hors QPV des foyers allocataires selon le type de prestation perçue



Note : en 2019, dans les Pays de la Loire, 31 % des foyers allocataires résidant dans les QPV perçoivent les prestations familiales sans condition de ressources contre 42 % des foyers allocataires hors QPV.

Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019, traitement : Cnaf, Insee.

L'**aide au logement** est également soumise à des conditions de revenus. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 77 % des allocataires habitant dans un QPV la perçoivent contre 41 % des allocataires vivant hors des QPV. Le montant global des prestations est également plus élevé : 700 euros en moyenne pour les foyers allocataires résidant dans un QPV contre 460 euros en dehors.

À l'inverse, les foyers allocataires des QPV perçoivent moins de **prestations familiales sans conditions de ressources**. D'une part, la proportion de couples avec enfants est plus faible dans les QPV. D'autre part, parmi l'ensemble des foyers allocataires avec enfants, les familles avec au moins deux enfants, c'est-à-dire celles qui peuvent prétendre aux allocations familiales sont moins nombreuses dans les QPV (63 % contre 74 % hors QPV). ●

Adeline Clause, Cyril Hervy (Insee)

► Définitions

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois en 2018.

Prestations familiales versées sous conditions de ressources : prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF).

Prestations familiales sans conditions de ressources : allocations familiales (AF), allocation de soutien familial (ASF) et allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Prestations d'aide au logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familial (ALF) et allocation de logement social (ALS).

Compléments de revenus de solidarité et d'insertion : prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ménage à bas revenus : ménage touchant un revenu inférieur à 60 % du revenu déclaré médian de l'ensemble de la population (1 096 euros en 2019 pour une personne seule).

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : territoire d'intervention du ministère de la Ville, défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

